

Gestion privée
TD Waterhouse Inc.
TD Waterhouse
Canada Inc.
Déclaration sur notre
relation d'affaires avec
vous (dépôt de titres)



Dépôt d'actifs maintenus dans des comptes auprès de Gestion privée TD Waterhouse Inc. par TD Waterhouse Canada Inc.

Lorsque vous ouvrez un compte auprès de Gestion privée TD Waterhouse Inc., vous concluez également une relation de dépôt de titres avec TD Waterhouse Canada Inc. (« **TDW** ») et ouvrez un compte de dépôt de titres auprès de TDW.

Gestion privée TD Waterhouse Inc. et TDW ont conclu un accord qui définit les rôles, les responsabilités et les obligations de Gestion privée TD Waterhouse Inc. et de TDW à l'égard de chaque client. Il s'agit d'un accord de services du gestionnaire de portefeuille et du courtier membre.

TDW et Gestion privée TD Waterhouse Inc. sont des filiales en propriété exclusive directes de La Banque Toronto-Dominion (« La Banque TD »), dont le siège social est situé à Toronto, en Ontario. TDW est inscrite à titre de courtier en valeurs mobilières dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada et est un courtier membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI »). Gestion privée TD Waterhouse Inc. est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille et à titre de courtier sur le marché dispensé, dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Gestion privée TD Waterhouse Inc. offre des stratégies de placement personnalisées aux clients à valeur nette élevée grâce à l'exercice du pouvoir discrétionnaire en matière de placement qui lui est conféré par ces clients.

Comptes, services et obligations de Gestion privée TD Waterhouse Inc. et de TDW

Gestion privée TD Waterhouse Inc.

Gestion privée TD Waterhouse Inc. vous fournira un compte géré (un « **compte de gestion de portefeuille** ») ainsi que des services de gestion de portefeuille, notamment des instructions de négociation discrétionnaire à l'égard des actifs maintenus dans votre compte. Gestion privée TD Waterhouse Inc. sera seule responsable de vous conseiller sur la pertinence des placements en fonction de votre situation et de veiller à ce que la stratégie de placement adoptée pour votre compte, y compris l'utilisation de certaines stratégies de levier financier, reste adaptée à

vos besoins compte tenu de vos objectifs de placement, de votre horizon de placement, de votre profil de risque, de vos connaissances en matière de placement et de votre situation financière globale, ce qui signifie que les instructions de négociation de Gestion privée TD Waterhouse Inc. seront acceptées et exécutées sans que TDW, à titre de dépositaire, ne fasse aucune recommandation ni aucune validation quant au caractère adéquat ou approprié de ces instructions compte tenu de votre situation personnelle. Gestion privée TD Waterhouse Inc. recevra, en votre nom, l'information destinée aux actionnaires, les avis quant aux mesures touchant les entreprises et tout autre avis ou communication concernant les actifs maintenus dans votre compte. Gestion privée TD Waterhouse Inc. prendra les décisions quant à l'exercice du vote par procuration et aux autres mesures touchant les entreprises dont les titres sont détenus dans votre ou vos comptes de gestion de portefeuille.

TDW

TDW vous fournira un compte de dépôt de titres (le « **compte de dépôt de titres** ») pour la garde des actifs maintenus dans votre compte de gestion de portefeuille. TDW ne vous fournira que des services de garde.

Gestion privée TD Waterhouse Inc. aura le pouvoir discrétionnaire exclusif d'effectuer des opérations dans les comptes de clients détenus auprès de TDW de la même manière et avec la même force exécutoire que si vous aviez donné vos instructions directement à TDW. Cette dernière suivra en tous points les instructions d'achat, de vente ou concernant d'autres produits ou services qui lui sont données par Gestion privée TD Waterhouse Inc. relativement à votre compte, sans que vous n'ayez à les valider.

Communications

Gestion privée TD Waterhouse Inc. vous transmettra des relevés de compte chaque trimestre (ou chaque mois si vous en faites la demande) faisant état de toutes les opérations effectuées au cours de la période donnée. Conformément aux modalités du document *Gestion privée TD Waterhouse Inc. – Conventions de comptes et de services et déclarations*, vous renoncez à recevoir les avis d'exécution des différentes opérations effectuées dans votre compte de gestion de portefeuille.

TDW vous transmettra les relevés de votre compte de dépôt de titres selon la même fréquence que ceux de votre compte de gestion de portefeuille. Au moment de remplir les documents pour l'ouverture de votre compte de dépôt de titres, vous pourrez choisir de recevoir ou non de TDW les avis d'exécution des différentes opérations effectuées.

Gestion privée TD Waterhouse Inc. et TDW seront toutes deux responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité de vos relevés.

Régimes enregistrés

Gestion privée TD Waterhouse Inc. sera votre mandataire désigné aux fins des instructions de placement des régimes enregistrés que vous détenez auprès de TDW. Vos régimes enregistrés auprès de TDW ne sont pas autogérés; ce sont des comptes discrétionnaires entièrement gérés. Pour en savoir plus, consultez les rubriques suivantes du document *Conventions de comptes de dépôt de titres et de services de garde et Déclarations TD Waterhouse Canada Inc.* :

- déclaration de fiducie du régime d'épargne-retraite autogéré TD Waterhouse;
- déclaration de fiducie du fonds de revenu de retraite autogéré TD Waterhouse;
- déclaration de fiducie du compte d'épargne libre d'impôt TD Waterhouse.

Consultez également les modalités de la déclaration de fiducie du régime d'épargne invalidité TD Waterhouse et du régime d'épargne études autogéré Valeurs Mobilières TD Inc.

Conflits d'intérêts

TDW et Gestion privée TD Waterhouse Inc. sont des filiales en propriété exclusive de La Banque TD et sont membres respectifs du même groupe. TDW et Gestion privée TD Waterhouse Inc. ont adopté des politiques et des procédures pour les aider à identifier et à gérer les conflits d'intérêts auxquels elles pourraient faire face.

Veuillez vous reporter à l'*Énoncé sur les conflits d'intérêts de Gestion privée TD Waterhouse Inc.*, y compris l'*Énoncé sur les conflits d'intérêts de TD Waterhouse Canada Inc.*, à titre de dépositaire, qui décrit les conflits d'intérêts associés à votre compte auprès de Gestion privée TD Waterhouse Inc., y compris l'entente de garde conclue avec TDW,

qui fait partie des Conventions de comptes et de services et déclarations et des Conventions de comptes de dépôt de titres et de services de garde et Déclarations.

Frais et rémunération

TDW ne vous facturera pas directement les frais de service associés aux comptes de dépôt de titres. Gestion privée TD Waterhouse Inc. versera des frais à TDW en contrepartie de ses fonctions de garde. Vous n'assumerez pas ces frais.

Gestion privée TD Waterhouse Inc. exige normalement des frais de gestion en contrepartie de ses services, calculés en tant que pourcentage de la valeur marchande de votre compte de gestion de portefeuille. Des frais annuels minimaux s'appliquent à l'égard de chaque compte de gestion de portefeuille. Les coûts d'opération, tels que les frais de courtage et les frais de règlement applicables à l'achat et à la vente de placements à l'intérieur de votre compte de gestion de portefeuille, peuvent être facturés séparément. Des frais peuvent également être associés aux fonds d'investissement détenus dans votre compte de gestion de portefeuille. Gestion privée TD Waterhouse Inc. vous fournira un rapport annuel sur les frais ou les autres formes de rémunération qui s'appliquent à votre compte de gestion de portefeuille ou que vous avez payés au cours de la dernière année. Veuillez vous reporter aux rubriques « Frais et charges d'exploitation » et « Rapports » des *Conventions de comptes et de services et déclarations* pour obtenir de plus amples renseignements.

Des charges et des frais additionnels peuvent s'appliquer à des comptes complexes pour lesquels il faut produire des rapports personnalisés.

Risques associés au dépôt de titres auprès de TDW

Le risque associé aux actifs détenus par TDW correspond au risque de perte des actifs (i) si TDW fait faillite ou devient insolvable; (ii) si les systèmes des technologies de l'information de TDW sont touchés par une panne; ou (iii) en raison de la fraude, d'une inconduite, d'une négligence ou d'une erreur intentionnelle ou téméraire de la part de TDW ou de son personnel.

TDW et Gestion privée TD Waterhouse Inc. sont des sociétés affiliées et sont toutes deux membres du Groupe Banque TD. TDW a la réputation, la stabilité

financière, les contrôles internes pertinents et la capacité lui permettant d'offrir des services de dépôt de titres. Gestion privée TD Waterhouse Inc. a conclu que les systèmes de contrôle et la supervision de TDW sont suffisants pour gérer les risques de pertes des actifs du client conformément aux pratiques commerciales prudentes.

Personne de confiance et suspension temporaire – Pour les clients qui sont des particuliers

En vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes, Gestion privée TD Waterhouse Inc. et TDW (« nous », « notre », « nos ») sont dans l'obligation de vous demander le nom et les coordonnées d'une personne en qui vous avez confiance et qui est au fait de vos circonstances particulières (une « personne de confiance ») pour que nous puissions communiquer avec votre personne de confiance pour obtenir son aide dans la protection de vos intérêts et de vos actifs financiers dans certaines circonstances.

En règle générale, Gestion privée TD Waterhouse Inc. prendra les mesures envisagées dans la présente rubrique du fait que c'est Gestion privée TD Waterhouse Inc. qui interagira avec vous.

Vous devez nous informer immédiatement de toute modification apportée aux coordonnées de votre personne de confiance, et vous pouvez remplacer votre personne de confiance à tout moment en communiquant avec nous et en suivant notre processus permettant de changer la personne de confiance. Vous n'êtes pas tenu de nous fournir le nom et les coordonnées d'une personne de confiance, mais si vous le faites, vous devez nous confirmer que votre personne de confiance sait que vous nous donnerez ces renseignements et que votre personne de confiance a accepté d'agir à ce titre.

Il est possible que nous communiquions avec votre personne de confiance si nous repérons des signes d'exploitation financière ou si vous présentez des signes d'une diminution de vos aptitudes mentales qui peuvent, selon nous, avoir une incidence sur votre capacité à prendre des décisions financières relativement à votre ou à vos comptes. De plus, il se peut que nous communiquions avec votre personne de confiance afin de confirmer vos coordonnées si nous ne sommes pas en mesure de communiquer avec vous après plusieurs tentatives, surtout si

notre incapacité à communiquer avec vous est inhabituelle. Nous pouvons également demander à la personne de confiance de confirmer le nom et les coordonnées d'un représentant légal comme un mandataire aux termes d'une procuration. À la différence d'un représentant légal, la personne de confiance n'a pas l'autorité de prendre des décisions à l'égard de votre compte. Nous ne donnerons aucune suite aux directives visant votre compte de la part d'une personne de confiance à moins qu'elle ne soit également votre représentant légal.

Nous pouvons arrêter ou refuser d'effectuer des opérations dans votre compte, voire le suspendre, y compris dans les circonstances énumérées ci-après, jusqu'à ce que nous ayons pris les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de nos obligations juridiques et réglementaires à l'égard de votre compte. Il est possible que nous communiquions nos préoccupations à nos sociétés affiliées, y compris des précisions sur toute mesure que nous pouvons prendre.

Si nous croyons raisonnablement que vous êtes en situation de vulnérabilité et que vous faites l'objet ou que vous êtes la cible d'une exploitation financière ou que vous présentez des signes d'une diminution de vos aptitudes mentales qui peuvent avoir une incidence sur votre capacité à prendre des décisions financières, nous pouvons suspendre temporairement votre compte ou une opération donnée. Nous vous donnerons un avis verbal ou écrit de la suspension temporaire et les motifs qui justifient notre décision. Nous passerons en revue les faits motivant la suspension temporaire sur une base régulière afin de déterminer si elle doit rester en vigueur. Nous pouvons communiquer avec votre personne de confiance afin de faire part de motifs qui nous ont amenés à procéder à une suspension temporaire ou à son retrait et de lui demander de l'aide pour résoudre le problème.



Gestion de portefeuille, Gestion de patrimoine TD représente les produits et les services offerts par Gestion privée TD Waterhouse Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des produits et services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

802689 (0724)